

Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France. Poursuivons la mobilisation face à ce véritable problème de santé publique !



Chaque année, en France, près de 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone et une centaine de personnes en meurent.

Ce gaz inodore, invisible, non irritant, toxique et mortel agit comme un gaz asphyxiant, prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de têtes, nausées, fatigue et dans les cas les plus graves le coma, voire le décès.

Suivez ces quelques recommandations !

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 5 à 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.



Identifiez ces symptômes :

Perception
 Lourdisesse

Mal de tête

Fatigue
 Nausées

Vertige

Fièvre
 Fièvre

Ces symptômes, surtout s'ils apparaissent chez un même lieu ou chez plusieurs personnes vivant ensemble, doivent faire penser à une intoxication au monoxyde de carbone. L'intoxication peut être chronique (dans plusieurs jours) ou aiguë avec un risque de décès. La fièvre est particulièrement fréquente aux intoxications au monoxyde de carbone.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?
 Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est produit par la combustion de tout matériau contenant du carbone. Les sources les plus courantes de monoxyde de carbone sont les appareils à gaz (chauffage, cuisinière, poêle, etc.) et les moteurs à combustion interne (voitures, etc.).

Si vous présentez ces symptômes :
 - évitez de fumer ainsi que votre famille
 - appelez les pompiers (18) ou le SAMU (15)

CONSEILS
 Pour éviter le risque d'intoxication :
 - Utilisez votre poêle, votre chauffage ou vos appareils électrodomestiques à gaz dans une pièce bien ventilée.
 - Ne chauffez jamais d'appareils à gaz (radiateur, sèche-linge, etc.) dans une pièce mal ventilée.

Documents

[Comprendre les dangers du monoxyde de carbone](#)

[Liens utiles](#)

[Pour en savoir plus](#)